

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2021/45 du 26 janvier 2021

62/1346

63/1327

En vigueur à partir du 1 janvier 2021

Instructions comptables et statistiques; forfaits incontinence 01-01-2021.

Suite à l'arrêté royal du 28 décembre 2020 (Moniteur Belge du 13 janvier 2021) :

L'AR du 28/12/2020 (MB 13/01/2021) prévoit que le forfait pour personnes dépendantes peut être octroyé dans les 12 mois suivant l'octroi du forfait pour incontinence urinaire non traitable, moyennant un calcul au prorata.

Nouveau pseudo-code:

740530 Montant mis en déduction proportionnellement au nombre de mois restant du forfait incontinence urinaire non traitable

Intervention AMI : dépenses négatives - nombre de cas négatif – pas de jours

Ticket modérateur : pas de dépenses – pas de cas – pas de jours

Principe du calcul au prorata:

Si le forfait pour incontinence urinaire non traitable est accordé et que par la suite (dans la période de 12 mois), le bénéficiaire entre en considération pour le forfait pour personnes dépendantes, l'OA accordera ce forfait mais une partie du montant du forfait pour incontinence urinaire non traitable est déduite (c.-à-d. le montant correspondant au nombre de mois restant encore à courir du forfait pour incontinence urinaire non traitable).

Le calcul au prorata s'effectue par mois. Pour déterminer le montant à déduire, il faut donc, considérer que les forfaits ont été octroyés (droits) le 1^{er} jour du mois dans lequel l'accord a été donné.

Exemples de calcul:**Exemple 1**

Date d'accord petit forfait incontinence le 15/02/2021 172,40 EUR

Date d'accord grand forfait incontinence le 20/06/2021 528,20 EUR

Calcul du montant corrigé

	date d'accord	date droit
petit forfait	15-02-2021	01-02-2021
grand forfait	20-06-2021	01-06-2021

Nombre de mois de droit au petit forfait : 4

Nombre de mois à rembourser petit forfait : 8

Nombre total de mois : 12

A rembourser : 8/12^e du petit forfait

	12/12e	8/12e
montant corrigé	172,40	114,93

Comptabilisation dans les documents N

Doc N	code	dépenses	nombre de cas
doc N 02/2021	740515	172,40	1
doc N 06/2021	740191	528,20	1
doc N 06/2021	740530 (nouveau pseudo-code)	-114,93	-1

Exemple 2

Date d'accord petit forfait incontinence le 15/10/2020 170,68 EUR

Date d'accord grand forfait incontinence le 20/06/2021 528,20 EUR

Calcul du montant corrigé

	date d'accord	date droit
petit forfait	15-10-2020	01-10-2020
grand forfait	20-06-2021	01-06-2021

Nombre de mois de droit au petit forfait : 8

Nombre de mois à rembourser petit forfait : 4

Nombre total de mois : 12

A rembourser : 4/12^e du petit forfait

	12/12e	4/12e
montant corrigé	170,68	56,89

Comptabilisation dans les documents N

Doc N	code	dépenses	nombre de cas
doc N 10/2020	740515	170,68	1
doc N 06/2021	740191	528,20	1
doc N 06/2021	740530 (nouveau pseudo-code)	-56,89	-1

Date d'application: **1er janvier 2021**

Le Fonctionnaire Dirigeant,

B. Van Damme
Directeur général des soins de santé

Annexes : nihil